

en les insultant, et saccagea tout ce qu'ils avaient. Les choses allant toujours croissant, l'archevêque s'interposa comme médiateur, réclama, reçut des otages de part et d'autre, et fixa un jour de plaid. Les juges constitués déclarèrent de nouveau que la maison fortifiée serait rendue, et que l'abbé la garderait autant de temps qu'Etienne avait privé l'abbé de sa première investiture, et, pendant ce temps, on reviendrait à la cour pour traiter des autres sujets de plainte. En conséquence, la forteresse fut remise à l'abbé, mais non complètement. En effet, Etienne lui-même, avec ses soldats et ses balistaires, et toute sa famille, resta dans la forteresse, et, jour et nuit, par des paroles injurieuses et des menaces, il provoquait à la sédition et au combat les hommes de l'abbé. L'abbé porta plainte auprès de l'archevêque au sujet de cette trompeuse et dangereuse investiture; il n'en obtint aucune justice. Alors, voyant que les dépenses de la garde de la forteresse excédaient ses ressources, sur le conseil et avec l'aide de ses amis, il la détruisit. L'archevêque, ému de cela plus que de raison, excommunia l'abbé et les moines, et les églises de son évêché qui appartenaient à l'abbaye; il refint aussi des otages, voulant par là contraindre l'abbé à réédifier cette caverné de voleurs.

Dans une telle extrémité, l'abbaye en appela au pape; mais, comme la réponse pouvait se faire attendre longtemps, quelques voisins s'entremirent entre les parties: ce furent l'évêque de Mâcon, Bernard, qui avait été précédemment archidiacre de l'église de Lyon, Guichard de Beaujeu, Guy d'Oingt, et Bérard, archidiacre de Mâcon. Quoiqu'ils ne soient pas nommés dans l'acte, c'est bien eux qui rendirent le jugement suivant (1), comme nous l'apprenons de la bulle du pape qui vient ensuite:

« Qu'il soit notoire à tous que le plaid entre le seigneur

(1) C'est la traduction littérale de la pièce 905.